

A Guéret, le 23 novembre 2021

A Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation nationale
1, place Varillas
23000 GUERET Cedex

Objet : demande de la réunion du Conseil Départemental de Formation

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La mise en œuvre des réformes du CAFIPEMF et de la formation initiale, entraînant de nouvelles modalités d'entrée dans le métier, ont bousculé la formation initiale et continue ainsi que les conditions de travail des formateurs et formatrices. La mise en place des Plan Unique Français et Plan Unique Mathématiques a également bouleversé les temps d'animations pédagogiques. La faiblesse de la brigade de remplacement réduit les possibilités de départ en formation alors que les besoins en formation sont accrus notamment par l'accueil dans les écoles d'élèves dont les besoins sont de plus en plus variés.

Ainsi, il nous semblait nécessaire voire indispensable que le Conseil Départemental de Formation se réunisse afin de pouvoir établir le Plan Départemental de Formation au regard du bilan de l'année scolaire passée, des demandes de formation au plus près des besoins des personnels, des contraintes des actrices et acteurs de la formation et des moyens de remplacement.

A rebours de cette démarche, vous publiez, dans le courrier n°11 du jeudi 18 novembre, le Plan Départemental de Formation, sans consultation, sans que le moindre bilan n'ait été établi et partagé. Pour le SNUipp-FSU 23, c'est ici une pratique qui interroge et qui renvoie à une bien mauvaise conception du dialogue social.

Pourtant, en début d'année, nous vous avons demandé, ainsi qu'à vos services la tenue d'un Conseil Départemental de Formation comme le prévoit la circulaire n°84-505 relative à la formation initiale et continue des instituteurs et des professeurs des écoles qui indique dans la partie III.1 "fonctionnement" que "*Le conseil [départemental de formation] se réunit, à l'initiative de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, président, au moins trois fois par an, et en tout état de cause au début du premier trimestre de l'année scolaire.*"

Pourtant, le précédent Secrétaire Général, Monsieur Dumont, nous avait demandé la composition de la délégation SNUipp-FSU23 qui siège à cette instance au mois de septembre. Ce que nous avons fait. Nous avons envoyé à nouveau la composition de cette délégation au nouveau Secrétaire Général, ainsi qu'à la cheffe de la DIPER. Suite à cela, nous pensions que le Conseil Départemental de Formation allait être rapidement convoqué et en tout état de cause avant la publication du Plan Départemental de Formation.

Nous avons donc été pour le moins surpris.es à la lecture du courrier du jeudi.

Par ailleurs, des formations, proposées par les formatrices et formateurs du département, avaient été validées par l'IEN en charge de la formation. Aucune de ces formations ne se retrouvent sur le Plan Départemental de Formation, sans même que les formatrices et formateurs aient été averti-es. Pour le SNUipp-FSU 23, c'est ici une pratique irrespectueuse du travail des formatrices et formateurs et qui encore une fois interroge.

Nous vous remercions donc de bien vouloir réunir dans les plus brefs délais ce Conseil Départemental de Formation qui pourra être l'occasion d'aborder les points suivants :

- bilan de la formation continue pour l'année 2020-2021
- mise en place de la réforme de la Formation Initiale et ses conséquences
- mise en place de la réforme du CAFIPEMF et ses conséquences
- état des lieux des formateurs et formatrices du département (CP, EMF, MAT) : nombre et implantations des postes (occupés, vacants), missions attribuées, formation, organisation du suivi des enseignantes et enseignants en début de carrière, implications dans les actes de formation (initiale et continue)
- plan de formation départemental 2021-2022 pour les personnels (AESH, enseignantes et enseignants du premier degré, directrices et directeurs d'école et chargé-e-s d'école)

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Luc Marquès
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU23

